



Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du jeudi 25 novembre 2021 à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.02** Présentation du budget 2022
- 10.03** Période de questions du public

30 – Administration et finances

- 30.01** Approuver la proposition budgétaire 2022 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 1 998 300 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement de Verdun. (1218286005)

70 – Autres sujets

- 70.00** Levée de la séance



Dossier # : 1218286005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la proposition budgétaire 2022 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 1 998 300 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement de Verdun.

Il est recommandé :

1. d'approuver la proposition budgétaire 2022 prévoyant un budget en équilibre de 38 633 100 \$ au chapitre des revenus et des dépenses;
2. de transmettre ledit budget au comité exécutif, tel que stipulé par la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4);
3. d'autoriser une affectation au montant de 1 998 300 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement de Verdun.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2021-11-18 10:53

Signataire :

Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218286005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la proposition budgétaire 2022 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 1 998 300 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement de Verdun.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 143.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoit que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un budget d'arrondissement. La date limite pour la transmission par les arrondissements au Service des finances de la Ville, de leur budget de fonctionnement 2022 en vue de l'adoption du Budget 2022 et du programme décennal d'immobilisations 2022-2031, a été fixée au 26 novembre 2021 par le comité exécutif via la résolution CE21 1821.

Les choix budgétaires 2022 ont été conditionnés par le contexte budgétaire général de la Ville de Montréal ainsi que le contexte budgétaire particulier de l'arrondissement de Verdun.

Contexte budgétaire 2022 de la Ville de Montréal et orientations générales

Le cadre financier de la Ville de Montréal pour 2022 comporte de nombreux enjeux. En effet, parmi les grandes orientations, on retrouve entre autres pour les arrondissements :

- L'indexation des transferts centraux des arrondissements de 1 %;
- La mise à jour des paramètres découlant de la réforme de financement des arrondissements.

Contexte budgétaire 2022 de l'Arrondissement

1. Financer l'indexation des coûts liés à la rémunération;
2. Limiter l'augmentation des coûts liés à la rémunération;
3. Limiter l'indexation annuelle de la tarification des revenus à 2 %;
4. Limiter l'impact fiscal du budget 2022 pour les citoyens de l'arrondissement;
5. Limiter le recours au surplus de l'Arrondissement comme stratégie d'équilibre;
6. Poursuivre la mise en œuvre des chantiers découlant de l'examen stratégique des activités effectuées en 2018 qui visent l'optimisation des ressources.

1. Financer l'indexation des coûts liés à la rémunération

L'arrondissement de Verdun doit assumer l'indexation des coûts de la rémunération au montant de 1 167,9 k\$ pour l'année 2022. Ceci représente une indexation de 4,27 % comparativement à 2021. Or, l'indexation des transferts centraux de 1 % représente 262,2 k\$, ce qui crée un écart constant et croissant à financer.

2. Limiter l'augmentation des coûts liés à la rémunération

L'Arrondissement fait face à des enjeux de rationalisation et d'optimisation qui doivent mener à une réduction globale de ses effectifs. En effet, en 2021 le budget lié à la rémunération représentait 73 % du budget de fonctionnement de l'Arrondissement. Cette situation découle notamment de la mise en oeuvre de la réforme de financement des arrondissements où des budgets importants, en «autres familles de dépenses», ont été centralisés au courant des dernières années soit :

- la gestion des matières résiduelles au montant de 3 483,1 k\$;
- la gestion des contrats de transport de la neige et activités de remorquage liées au déneigement pour 1 115,1 k\$;
- les achats de livres et traitement documentaire pour 424,4 k\$;
- la gestion des sols contaminés pour 114,8 k\$

En 2022, la rémunération représente 28 883,8 k\$, soit 74,8 % du budget de l'Arrondissement. L'application des mesures prévues aux différentes conventions collectives et conditions de travail, ont eu pour impact d'augmenter cette dépense de l'ordre de 1 167,9 k\$ en 2022, soit une variation de 4,27 % comparativement à l'année dernière. Cette augmentation inclut une indexation variant entre 2% et 2,25%, en fonction des groupes d'emplois, ainsi que les augmentations statutaires (pour les employés n'étant pas au maximum de l'échelle salariale) et les ajustements au salaire réel découlant des mouvements d'effectifs (le coût actualisé à effectif constant).

Ainsi, malgré la volonté de l'Arrondissement de limiter cette augmentation, il s'avère que cet objectif est difficilement atteignable. Les dépenses liées à la rémunération sont en croissance constante, et ce, sans tenir compte des nouveaux besoins liés à la réalisation de projets prioritaires ou encore en réponse aux nouvelles attentes et demandes concernant le niveau de services.

3. Limiter l'indexation annuelle de la tarification des revenus à 2 %

En 2022, les revenus autonomes de l'Arrondissement représentent 2 836 k\$, soit une variation de 4,97 % comparativement à 2021.

4. Limiter l'impact fiscal du budget 2022 pour les citoyens de l'Arrondissement

L'année dernière, l'arrondissement de Verdun a été le seul à annoncer un gel de la hausse des revenus liés à la taxe sur les services. Ceci s'inscrivait dans la volonté de l'Arrondissement de ne pas alourdir le fardeau fiscal des citoyens en cette période de pandémie.

Le contexte financier actuel, contraint l'Arrondissement à revoir cette stratégie. Les revenus liés à la taxe sur les services seront indexés de 2,0 % pour le budget 2022. Les recettes liées à la taxe locale sur les services varient de 7 192.6 k\$ en 2021 à 7 355,7 k\$ pour l'année 2022, soit une variation de l'ordre de 163,1 k\$ incluant les recettes prévues pour la croissance économique.

Il est à noter que les revenus découlant de la taxation locale représente 19 % de la stratégie de financement de l'Arrondissement pour 2022, soit une variation de -0.2 % comparativement à 2021(19,2%).

5. Limiter le recours au surplus de l'Arrondissement comme stratégie d'équilibre

Les analyses effectuées illustrent que depuis quelques années, l'Arrondissement doit recourir à des montants de plus en plus importants à partir de son surplus de gestion afin d'équilibrer son budget d'exploitation ou encore financer des dépenses en cours d'année. D'autre part, cette analyse met également en lumière que les surplus de gestion dégagés par l'Arrondissement quant à eux sont en décroissance.

C'est d'ailleurs dans ce contexte que l'Arrondissement a effectué en 2018 une analyse stratégique de ses activités qui a permis de réaliser une action prioritaire à son plan d'action 2015-2019 du plan stratégique 2015-2025 : « Réduire les dépenses en revoyant les activités de l'arrondissement », inscrite sous l'orientation 3 «Améliorer la performance de l'organisation».

Malgré les efforts effectués dans le cadre du budget 2022 pour réduire ce recours, il n'a pas été possible de le diminuer. Au contraire, l'Arrondissement devra avoir recours à son surplus pour une somme de 1 998,3 k\$ comparativement à 1328,1 k\$ en 2021, soit une variation de 670,2 k\$. Ainsi, 5,2 % du financement du budget de 2022 de l'Arrondissement est assumé via son surplus de gestion, comparativement à 3,6 % en 2021.

Il est à noter qu'une demande d'ajustement des transferts centraux de l'Arrondissement a été transmise en avril dernier au trésorier de la Ville de Montréal. Or, compte tenu du contexte financier actuel de la Ville de Montréal, cette demande n'a pas été approuvée.

6. Poursuivre la mise en oeuvre des chantiers découlant de l'examen stratégique des activités effectuées en 2018 qui visent l'optimisation des ressources

La Ville de Montréal, ses arrondissements et services font face à des enjeux de rationalisation et d'optimisation qui obligent l'Arrondissement à revoir ses priorités, ses activités et ses façons de faire. En effet, l'arrondissement de Verdun a procédé à divers ajustements de structure, d'optimisation et de centralisation au cours des dernières années pour parer aux pressions financières et opérationnelles importantes.

C'est dans ce contexte que l'Arrondissement a réalisé un examen stratégique de ses activités qui vise à recentrer les ressources limitées sur les activités les plus essentielles à la réalisation des missions fondamentales de l'Arrondissement et à trouver de nouvelles possibilités d'optimisation afin de dégager une marge de manœuvre financière plus adéquate. Cet exercice témoigne du sérieux de l'Arrondissement en matière de gestion responsable des fonds publics. Depuis 2018, diverses recommandations découlant de cette analyse ont été mises en application. Compte tenu du contexte actuel, l'arrondissement de Verdun est maintenant confronté à devoir faire des choix difficiles pour retrouver un équilibre entre les capacités humaines et financières ainsi que les besoins et attentes de la population qui sont en augmentation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 20 210215 : 8 octobre 2020 - Approuver la proposition budgétaire 2021 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 1 328 100 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement de Verdun (1208747029)
CA19 210235 - 24 octobre 2019 - Approuver la proposition budgétaire 2020 de

l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 1 696 900 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement de Verdun (1196360010)

CA18 210235 - 25 octobre 2018 - Approuver la proposition budgétaire 2019 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 1 723,1 k\$ du surplus accumulé de l'arrondissement de Verdun. (1186360013)

CA17 210310 - 7 décembre 2017 - Approuver la proposition budgétaire 2018 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 1 373, 6 k\$ du surplus accumulé de l'arrondissement. (1170253003).

CA17 210263 - 3 octobre 2017 - Entériner les modifications apportées à la structure organisationnelle, dans le cadre du processus budgétaire de 2018 et adopter le nouvel organigramme de l'arrondissement de Verdun. (1174588001).

CA16 210276 - 4 octobre 2016 - Approuver la proposition budgétaire 2017 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 964,3 k\$ du surplus accumulé de l'arrondissement. (1160774006).

CA16 210306 - 4 octobre 2016 - Entériner les modifications apportées à la structure organisationnelle, dans le cadre du processus budgétaire de 2017 et adopter le nouvel organigramme de l'arrondissement de Verdun. (1166704005).

CA15 210272 - 6 octobre 2015 - Approuver la proposition budgétaire 2016 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 535,0 k\$ du surplus accumulé de l'arrondissement (1150774024).

CA15 210316 - 6 octobre 2015 - Entériner la structure organisationnelle pour le budget 2016 de l'arrondissement de Verdun (1156704004).

DESCRIPTION

Le budget 2022 suivant a été élaboré pour être transmis au comité exécutif au montant de 38 633,1 k\$.

Rémunération	28 883,8	74.8%
Transport et communications	493.4	1.3%
Honoraires professionnels et services techniques	2,650.6	6.8%
Location, entretien et réparation	2,072.8	5.4%
Biens non durables et biens durables	3,805.3	9.8%
Contributions à des organismes	639.4	1.7%
Charges inter unités et autres objets	87.8	0.2%

Les dépenses de l'arrondissement de Verdun sont financées à la base par les transferts centraux attribués à l'Arrondissement par l'Administration municipale. L'Arrondissement complète généralement son financement par les revenus provenant de l'application d'une tarification locale et ceux provenant de sa taxe locale sur les services. L'arrondissement de Verdun doit aussi recourir à une affectation de surplus pour compléter son financement, mais ce financement n'est toutefois pas récurrent et doit être révisé annuellement.

Ci-dessous, les stratégies de financement proposées dans le cadre du budget de 2022 :

--	--	--

Revenus locaux		
Location et occupation du domaine public	1,894.4 \$	
Services culturels et récréatifs	292.3 \$	
Services techniques et travaux divers	460.9 \$	
Amendes et pénalités	15.0 \$	
Imposition de droits	47.7 \$	
Vente de biens	58.7 \$	
Récupération de frais et réclamations	67.0 \$	
Revenus de taxation		
Taxe d'arrondissement sur les services	7 355,7 \$	
Transfert centraux	26,443.1 \$	68.4%
Affectation : appropriation de surplus de gestion	\$1,998.3	5.2%

On trouvera en pièces jointes au présent dossier décisionnel les documents suivants :

Document 1 - Dépenses par objet 2020 à 2022

Document 2 - Dépenses par activité 2020 à 2022

Document 3 - Revenus par objets 2020 à 2022

JUSTIFICATION

Le budget de 2022 de 38 633,1 k\$ est en hausse de 1 192,8 k\$ comparativement à celui de 2021. Ceci représente une variation totale de 3,19 %.

Cette variation s'explique principalement par l'application des mesures prévues aux différentes conventions collectives et conditions de travail qui ont eu pour impact d'augmenter les dépenses de 1 167,9 k\$.

Cette variation illustre également l'effort fait par l'Arrondissement pour limiter la hausse de ses dépenses tout en assurant le maintien des services essentiels aux citoyens. En effet, l'exercice budgétaire 2022 s'est terminé par un effort de rationalisation des dépenses 461,7 k\$ ce qui a permis de financer la régularisation de la structure d'effectifs de la Direction du développement du territoire et des études techniques.

En regard de la structure organisationnelle, l'effectif prévu au budget 2022 est de 322,2 années personnes (a-p.), soit une variation de + 4,6 a-p. comparativement à 2021. Cette variation est principalement due à la régularisation de la structure de la Direction du développement du territoire et des études techniques. Les détails des modifications apportées à la structure organisationnelle seront présentés par le sommaire décisionnel 1219016002 lors de la séance du conseil d'arrondissement du 25 novembre 2021.

Le budget 2022 de la Ville de Montréal comporte des enjeux importants. L'un d'eux se reflète dans les transferts centraux reçus aux fins du budget de fonctionnement. Le montant des transferts centraux pour 2022 à l'arrondissement de Verdun se situe à 26 443,1 k\$ comparativement à 26 218 k\$ en 2021, ce qui représente un écart favorable net de l'ordre

de 225,1 k\$, soit une variation de 0,86 % comparativement à 2021.

Cette variation s'explique par les éléments suivants :

Indexation des transferts centraux (1%)	262,2
Mise à jour des paramètres	77,7
Transferts vers le service de l'eau	(24,8)
Transferts vers le Service de concertation avec les arrondissement pour la gestion de sols contaminées	(90,0)

Il est à noter que les transferts centraux représentent 68,3 % de la stratégie de financement de l'Arrondissement pour 2022.

Ainsi, l'indexation de 1 % des transferts centraux s'avère insuffisante pour assumer l'indexation de la rémunération. Rappelons que le respect des conventions collectives implique une indexation de l'ordre de 1 167,9 k\$.

Par conséquent, malgré les efforts importants déployés, l'arrondissement de Verdun doit considérer le maintien de la taxe d'arrondissement et doit recourir au surplus des années passées, le tout afin de maintenir le niveau des services de proximité afin de présenter un budget de fonctionnement équilibré.

Ainsi, l'Arrondissement appliquera un taux d'indexation de 2 % aux revenus liés à la taxe sur les services pour l'année 2022. Nous estimons que les recettes de la taxation locale passeront de 7 192,6 k\$ à 7 355,7 k\$, soit une augmentation de 163,1 k\$ incluant les revenus liés à la croissance immobilière, pour une variation nette de 3 %. Il est à noter que la taxation locale représente 19 % de la stratégie de financement pour 2022.

En regard des revenus de la tarification locale, les recettes prévues en 2022 sont estimées à 2 836 k\$, comparativement à 2 701,6 k\$ en 2021, soit une variation de 134,4 k\$ ou 4,97 %. Cette variation découle principalement des revenus additionnels liés à réouverture de l'Auditorium suite aux travaux de rénovation. Les revenus de source locale représentent 7,3 % de la stratégie de financement pour l'année 2022.

Enfin, un montant de 1 998,3k\$ sera puisé à même le surplus des années passées, comparativement à 1328,1 k\$ utilisé en 2021, afin d'équilibrer le budget de 2022. Il s'agit d'une augmentation de 670,2 k\$ comparativement à l'année dernière, soit une variation de + 50,46 %.

Notons que le recours au surplus représente 5,2 % des stratégies de financement retenues dans le cadre de la confection du budget de 2022 comparativement à 3,5 % en 2021.

Les orientations budgétaires pour l'année 2022 ont été approuvées par le comité budget et optimisation du 25 mai 2021. Les scénarios et analyses financières en lien avec la confection du budget 2022 ont été présentés et approuvés par le comité budget et optimisation des 12 et 19 août 2021.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de l'Arrondissement présenté totalise 38 633,1 k\$ pour le volet des dépenses et 2 836 k\$ pour le volet des revenus de source locale.

Le montant des transferts centraux est de 26 443,1 k\$.

À titre de composante de l'équilibre budgétaire, l'Arrondissement devra adopter un règlement sur la taxe relative aux services pour un montant de 7 355,7 k\$ et avoir recours à son surplus de gestion au montant de 1998,3 k\$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en ce qui a trait aux priorités suivantes :

5- Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles.

12- Miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective.

19- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les impacts exacts de la crise ne seront connus qu'à la fin de celle-ci et selon le rythme de la reprise économique, il pourrait aussi y avoir des impacts sur le budget 2022.

Face à la période de turbulence économique, l'Arrondissement se doit d'appliquer plus que jamais la même discipline financière qu'elle a toujours utilisée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conformément à l'article 144.6, al. 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), l'arrondissement de Verdun a publié un avis public concernant la tenue d'une séance extraordinaire pour l'adoption du budget de 2022.

Le document de présentation du budget 2022 sera déposé sur le site internet de l'arrondissement de Verdun.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission du budget adopté de l'Arrondissement au comité exécutif : 26 novembre 2021;
Avis de motion pour le règlement de taxation - séance du 25 novembre 2021;
Avis de motion pour le règlement de tarification - séance du 25 novembre 2021;
Avis de motion pour le règlement de délégation de pouvoirs - séance du 25 novembre 2021;
Entériner les modifications apportées à la structure organisationnelle dans le cadre du processus budgétaire de 2022 et adopter le nouvel organigramme de l'arrondissement de Verdun : 25 novembre.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est préparé en conformité avec les articles 143.1 et 143.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) et l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simona STOICA STEFAN
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Annick DUCHESNE
Directrice Direction des services
administratifs

Le : 2021-09-13